

* A compléter obligatoirement

DAP DECHETS INERTES

Demande d'Acceptation Préalable

**A nous adresser par mail 72 h
avant votre 1er passage**

SITE DE DEPOT concerné par cette demande		DAP à envoyer à :	
<input type="checkbox"/> CYMAT - 22440 PLOUFRAGAN		 accueil@cymat.bzh & exploitation@cymat.bzh	
PRODUCTEUR des déchets inertes (Maître d'ouvrage / Propriétaire du terrain) *			
Raison sociale	Contact :		
Siret :	Mail :		
Adresse	Tél :		
DEMANDEUR (Entreprise de travaux - client de la Sté CYMAT) *			
Raison sociale	Contact :		
Siret :	Mail :		
Adresse	Tél :		
TRANSPORTEUR (Si plusieurs transporteurs, vous devez annexer leurs coordonnées) *			
Raison sociale	Contact :		
Siret :	Mail :		
Adresse	Tél :		
ORIGINE DES DECHETS (Adresse exacte) *		1 DAP par chantier	
Nom du chantier :		Tonnage estimé :	
Adresse précise du chantier :		Date 1ère livraison :	
Parcelle Batié* : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		Durée des trx (Max 1 an) :	
IDENTIFICATION DES DECHETS (Cochez les cases concernées) *			
<input type="checkbox"/> 17010101 Béton non ferraillé <input type="checkbox"/> 17010102 Béton ferraillé <input type="checkbox"/> 17010103 Béton durci en centrale		<input type="checkbox"/> 170102 Briques non plâtrées <input type="checkbox"/> 170103 Tuiles et céramiques <input type="checkbox"/> 170107 Mélange de béton, briques, tuiles, céramiques	<input type="checkbox"/> 170302 Mélange bitumineux <u>non</u> amiantés <input type="checkbox"/> 170504 Terres et cailloux
Engagement concernant le chantier :			
Seuls les déchets définis par l'arrêté du 12/12/2014 sont autorisés. Ils doivent être pelletables et ne pas être pulvérulents.			
Sont Interdits : Déchets non inertes : plâtres, briques recouvertes de plâtres, bois, caoutchouc, plastiques, métaux.... Déchets d'amiante Terres et pierres provenant de sites pollués Le producteur de déchets et le demandeur s'engagent à : - livrer des déchets inertes conformes aux spécifications de ce document, et ne pas procéder à une dilution des déchets - Porter à la connaissance du site d'acceptation tout changement qui interviendrait sur les déchets modifiant ces indications - Evacuer en filière(s) agréé(s) tous déchets qui s'avéreraient être pollués - Faire analyser tout déchet inerte provenant d'un chantier de dépollution et apporter avec le présent document, les résultats prouvant le caractère inerte du déchet			
Demandeur *			
Date *			
Nom *			
Cadre réservé à CYMAT			
<input type="checkbox"/> Déchets inertes ACCEPTES <input type="checkbox"/> Déchets refusés au motif suivant :		Date	
		Signature	